

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2020

PRESENTS : BONNET A. CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. BONNERY PY. BOUTIN P. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU JB. GUERIN M. LEROUX MM.

ABSENTS REPRESENTES : Madame DIEUMEGARD Christelle par Madame LEROUX Marie-Madeleine, et Monsieur MOREAU Marc par Monsieur BONNET Anthony.

ABSENTE EXCUSEE : Madame COUTAUD Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BONNERY Pierre-Yves.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Avec un mois d'avance sur le planning habituel compte-tenu des prochaines échéances électorales, le Conseil Municipal a validé la proposition d'attribution des subventions aux associations de la BOISSIERE et autres pour 2020, pour celles qui avaient déposé des demandes, établie par les commissions municipales Finances, Sports et CCAS. Les montants figurent en annexes n° 1 (Commune) et 2 (CCAS). Parmi les spécificités pour cette année : une aide financière au Comité des Fêtes de 3 700 euros pour le financement du spectacle pyrotechnique qui sera donné lors de la Saint Glinglin 2020, en Juillet prochain, et une enveloppe, financière de 4 400 euros à l'AEJBM réservée au lancement du Multiports en fin d'année 2020, cet accompagnement devant prendre la forme d'une prise en charge directe d'équipements par la Commune à hauteur de 3 400 euros, et d'une subvention de fonctionnement de 1 000 euros. L'association des Amis d'Oxalis se voit également attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros en plus de la subvention annuelle de fonctionnement de 365 euros, pour fêter le 10 ème anniversaire de la résidence.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC – FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE – PARTICIPATION FINANCIERE 2019-2020

Au regard des besoins formulés lors de la rencontre annuelle en mairie par les membres du bureau de l'OGEC pour le fonctionnement de l'école privée, le Conseil Municipal a décidé de porter le forfait par élève et par an en classes maternelles et primaires de 629 à 674 euros, afin de permettre le versement, dans le cadre du Contrat d'Association, d'une participation annuelle stable (146 932 euros) malgré la baisse des effectifs scolaires (218 au 15 Octobre 2019, dont 144 primaires, et 74 maternelles, contre 233 élèves en tout, dont 155 primaires et 78 maternelles au 15 Octobre 2018). Un ajustement pourra être effectué en début d'année scolaire suivante, en fonction de l'évolution des effectifs, et au regard du bilan financier de l'OGEC, pour l'année scolaire écoulée.

OGEC-ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES 2019-2020

La directrice de l'école Notre Dame des Buis de la BOISSIERE a déposé il y a quelques semaines, pour examen par le Conseil Municipal, une demande de subvention en rapport avec le financement du programme des sorties scolaires de l'année scolaire 2019-2020 (une classe découverte à LEZAY (79) pour les élève de CP-CE1, une sortie à la Maison de la Rivière de SAINT GEORGES DE MONTAIGU (85), avec balade pédagogique sur la rivière pour les élèves de PS au CM, ... etc), et les 219 élèves (effectif – Décembre 2019)

inscrits de l'établissement. L'assemblée octroie la subvention sollicitée, soit le même montant par enfant que l'an passé, à savoir 14 euros, et 3 066 euros en tout (contre 3 304 euros sur 2018-2019, avec 236 enfants).

DESHERBEUSE A EAU CHAUDE – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019

Les dépenses de l'exercice comptable 2019 effectuées pour la maintenance-entretien de la désherbeuse à eau chaude et réglées par la Commune de la BOISSIERE atteignent 2 718,23 euros ttc. La quote-part de ces frais à répartir entre les trois Communes co-propriétaires (la BOISSIERE, la commune déléguée de SAINT GEORGES DE MONTAIGU (/ MONTAIGU-VENDEE), et la commune de TREIZE-SEPTIERS), s'établissant en conséquence à 906,08 euros par Commune ; le Conseil Municipal autorise le recouvrement de ces participations auprès des deux autres Collectivités.

EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET DE LA ZH DES ECOTAIS 3

Quatre établissements bancaires (la Banque Postale, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, et la Caisse d'Epargne) ont été consultés pour le financement des investissements communaux 2020, et des travaux de viabilisation de la zone d'habitations des Ecotais, tranche n° 3, et 3 seulement (le Crédit Agricole n'a pas souhaité faire de propositions) ont répondu sur les bases suivantes :

Budget Communal

. 1 650 000 euros en tout, dont 1 100 000 euros de prêt à long terme amortissable sur 15 ou 20 ans, et 550 000 euros de prêt relais (FCTVA, subventions) sur 2 ans.

Budget de la zone d'habitations des Ecotais, tranche n° 3

. 1 000 000 euros de prêt à court terme sur 4 ou 5 ans.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir 3 des propositions formulées par la Caisse d'Epargne détaillées ci-après :

. Pour le budget de la Commune

. Prêt à long terme de 1 100 000 euros sur 15 ans, en échéances trimestrielles et amortissement constant du capital, avec un taux fixe de 0,88 %, et des frais de dossier de 1 100 euros.

. Prêt-relais de 550 000 euros sur 2 ans, en échéances trimestrielles, avec un taux fixe de 0,36 %, et des frais de dossier de 550 euros.

. Pour le budget de la zone d'habitations des Ecotais – Tranche n° 3

. Prêt-relais de 1 000 000 euros sur 5 ans, en échéances trimestrielles, avec un taux fixe de 0,62 %, et des frais de dossier de 1 200 euros.

CC TMR – SOLIDARITE FINANCIERE – CONVENTION DE REVERSEMENT – TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI

La réalisation en 2018 d'un diagnostic financier et fiscal du territoire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, a permis d'en identifier les forces et les faiblesses. Parmi celles-ci figure la dispersion importante des ressources entre les communes, résultant principalement de la stratégie de développement économique du territoire.

Aussi, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources et des charges entre les communes, la communauté de communes a engagé une réflexion portant sur les outils de solidarité disponibles.

Après concertation, il a été décidé de mettre en œuvre un partage du produit économique de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu sur les zones d'activités au profit de la Communauté de Communes, celle-ci se chargeant ensuite de sa redistribution au profit des communes selon des critères spécifiques.

La convention proposée définit les modalités de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités, et le montant 2020 défini pour la BOISSIERE s'élève à 44 188 euros. Le Conseil valide la convention qui porte sur les trois prochaines années, et autorise sa signature. D'autre part, la redistribution d'une quote-part de la dotation du FPIC communautaire (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) qui était restée en suspens depuis deux ans pourrait être effectuée à l'avenir sous forme de fonds de concours. Cette éventualité sera étudiée après les élections municipales de Mars 2020.

CONVENTION A PASSER AVEC LE SYDEV – PARTICIPATION COMMUNALE – TRAVAUX RESEAUX SOUPLES ET ECLAIRAGE PUBLIC - ZH DES ECOTAIS 3

Le SYDEV a fait parvenir récemment en mairie l'estimation et le dossier technique des travaux projetés en zone d'habitations des Ecotais 3, pour la réalisation des travaux de réseaux souples (réseaux électriques, téléphonique (fibre optique incluse, mais pas le réseau cuivre ...), d'éclairage public, les branchements pour 35 lots), et la fourniture et l'installation des point lumineux (19). Le coût global provisoire s'élèverait à 202 318 euros ttc, et la participation communale à 152 171 euros. Le Conseil autorise la signature d'une convention (à venir en Février 2020) validant notamment le versement de la participation communale, dont le montant définitif sera communiqué après la réalisation de l'étude détaillée, les travaux devant se dérouler sur Juin et Juillet 2020.

MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

La Communauté de Communes a demandé aux Communes membres de prendre une délibération validant la modification de ses statuts, pour les points suivants :

- . la création de la Commune nouvelle de MONTAIGU-VENDEEE au 1-1-2019,
- . l'intégration de la compétence Eau dans les compétences obligatoires au 1-1-2020 (elle était en compétence optionnelle depuis le 1-1-2018),
- . la suppression des mentions qui n'ont plus lieu d'apparaître dans les statuts,
- . le transfert de la compétence de gestion d'une fourrière automobile,
- . la précision de la compétence autour de l'animation jeunesse.

Le Conseil Municipal a avalisé les modifications proposées.

Annexe n° 1 au compte-rendu

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020
COMMUNE

Associations	Subventions attribuées
SPORT	
EB FOOT	1 200 €
TENNIS CLUB LA BOISSIERE	450 €
ABV	600 €
ST LOUIS GYM CHAVAGNES	230 €
ANIMATION-LOISIRS	
COMITE DES FETES	3 700 €
SOCIETE DE CHASSE	355 €
AICP	220 €
UNC/AFN	200 €
MOTO-CLUB BUXIA	100 €
LE PETIT THEATRE	975 €
ECOLE DE MUSIQUE	350 €
FOYER RURAL/ K DANSE	1 020 €
AEJBM - SERVICE MULTISPORTS	4 400 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	2 200 €
EDUCATION...	
OGEC - CLASSES DECOUVERTES	3 066 €
OGEC - COURSES PEDESTRES	306 €
APEL	210 €
TOTAL	19582,00

Annexe n° 2 au compte-rendu

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 -

CCAS

Associations	Subventions attribuées
SOCIAL	
ADMR	1 240,00 €
LES AMIS D'OXALIS	865 €
MDAV	103 €
PROTECTION CIVILE MONTAIGU	172 €
AREAMS	52 €
SECOURS POPULAIRE Français	151 €
SECOURS CATHOLIQUE	151 €
SOLIDARITE PAYSANS 85	104 €
FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES	53 €
AMAD DES 3 CHEMINS - LES ESSARTS	70 €
DIVERS	
DONNEURS DE SANG	155,00 €
TOTAL	3 116,00 €